



Chères consœurs, Chers confrères,

Depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent, le syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (SNMKR) échange régulièrement avec le Ministre des Solidarités et de la Santé et la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) pour faire aboutir le télésoin en kinésithérapie et sur le sujet des conditions financières liées à la faible activité des cabinets de kinésithérapie.

Le mardi 17 mars 2020, les organisations professionnelles représentant les métiers de la rééducation se sont réunies pour aborder ensemble la situation sanitaire actuelle et ses répercussions sur l'activité des cabinets libéraux.

Le jeudi 26 mars, les syndicats représentatifs et l'ordre des kinésithérapeutes se sont réunis avec la CNAM pour trouver des solutions à la mise en place du télésoin en kinésithérapie.

À la suite de ces réunions, nous avons obtenu un courrier, joint, du Ministre des Solidarités et de la Santé, Monsieur Olivier VÉRAN, qui s'engage sur la mise en place du télésoin et sur les conditions financières d'indemnisation des cabinets de kinésithérapie.

Le ministère s'est déclaré conscient et attentif aux revendications du SNMKR sur ces sujets.

Face aux demandes du SNMKR, le Ministère des Solidarités et de la Santé a compris l'urgence de la situation et a donc répondu rapidement en informant que le télésoin va être annoncé et mis en place officiellement dans quelques jours.

Monsieur Olivier VERAN a annoncé dans son courrier : « Pour l'exercice au quotidien, j'ai également souhaité faciliter le recours à la télésanté pour éviter les déplacements inutiles, de sorte que celle-ci devienne un réflexe chaque fois que cela est possible. A cette fin et de façon dérogatoire, les téléconsultations et le télésoin seront pris en charge à 100% par l'Assurance maladie. »

En ce qui concerne les conditions financières, une aide plus adaptée va être proposée pour répondre aux attentes des masseurs-kinésithérapeutes libéraux.

Conscient de notre situation, il déclare : « Des mécanismes de soutien adaptés seront nécessaires et je demanderai à l'Assurance maladie qu'elle engage des travaux, avec vos représentants, pour évaluer au mieux le besoin. Après la crise, je ne peux concevoir que notre système de santé souffre une deuxième fois, du fait de fermetures économiques de cabinets. »

Le SNMKR remercie le Ministère des Solidarités et de la Santé pour son retour positif et reste vigilant quant à la mise en application pratique de ces déclarations.

Mickaël Mulon

Président du SNMKR